



**HAL**  
open science

## Master Droit et transversalité des pratiques juridiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et transversalité des pratiques juridiques. 2011, Université de Rouen. hceres-02041743

**HAL Id: hceres-02041743**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041743v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague B

## ACADEMIE : ROUEN

Etablissement : Université de Rouen

Demande n° S3MA12000041

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et transversalité des pratiques juridiques

## Présentation de la mention

La mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques » de l'Université de Rouen constitue l'une des quatre mentions juridiques de cette université. Elle propose de se démarquer de la classique subdivision entre droit public et droit privé pour envisager le droit de façon transversale, à travers les pratiques juridiques que partagent toutes les branches du droit. Au sein de la mention, le droit privé côtoiera ainsi le droit public et l'histoire du droit, que ce soit au niveau interne ou international. La formation offre dès lors, un large accès aux professions juridiques et judiciaires, du secteur privé comme du secteur public, au niveau interne et/ou international, ainsi qu'à l'enseignement et à la recherche.

La mention réunira trois des formations déjà habilitées de l'Université de Rouen : le master 1 « Droit international et européen », les spécialités « Pratique européenne du droit » (Erasmus Mundus) et « Contentieux ». A ces formations sera ajoutée une nouvelle spécialité « Droit du patrimoine et des activités culturelles ».

## Indicateurs

|   |     |
|---|-----|
| Effectifs constatés (sur les spécialités existantes, les données ne sont que partielles)            | 116 |
| Effectifs attendus (en ajoutant la spécialité « Droit du patrimoine et des activités Culturelles ») | 134 |
| Taux de réussite  | NR  |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)                     | NR  |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)           | NR  |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)                   | NR  |

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Envisager le droit de façon transversale, afin de former des praticiens du droit polyvalents, est un objectif adapté à la perception contemporaine de la matière. Il permet, en outre, une collaboration entre toutes les forces de l'UFR Droit et, au-delà, avec celles d'autres disciplines. La mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques » trouve ainsi une place cohérente dans une université de taille moyenne, aux côtés de deux mentions généralistes de « Droit privé » et de « Droit public » et d'une mention, plus spécialisée, tournée vers le « Droit de l'entreprise ». Elle présente une originalité, tant à l'égard des universités voisines que des autres universités françaises.

Toutefois, le risque est important que la mention se résume à un simple habillage permettant de regrouper sous un même intitulé des spécialités en réalité disparates. Or, le découpage de la mention en deux spécialités (« Contentieux » et Erasmus Mundus) qui se déroulent sur les deux années du master, une spécialité « Droit



international et européen » qui n'existe que sur le M1, et une spécialité « Droit du patrimoine » et des activités culturelles qui n'est offerte qu'en M2, ne peut être maintenu en l'état. Le sentiment se confirme à l'énoncé des différents Centres de recherche auxquels s'adosse la mention : le Centre d'Etude des Systèmes Juridiques (CESJ JE 2010), auquel a vocation à s'adosser la spécialité « Droit du patrimoine et des activités culturelles », le Centre de Recherche et d'Etude sur les Droit de l'Homme et le Droit International (CREDHO-DI EA 1305), auquel a vocation à s'adosser le M1 « Droit international et européen », le Centre de Recherche des Individus, Justice, Entreprise (CRIJE 3231), auquel à vocation à s'adosser la spécialité « Contentieux ». En définitive, un Centre de recherche par spécialité, sans que la recherche transversale ne soit évoquée. A cela s'ajoutent des relations avec les milieux socio-professionnels assez floues, et une ouverture à l'international bien présente dans la spécialité Erasmus Mundus et dans les enseignements, mais peu ou pas institutionnalisée au niveau de la mention.

L'équipe pédagogique reflète la transversalité de la mention. Son responsable est professeur d'histoire du droit, et ses membres appartiennent aux sections 01, 02, 03, 05 et 16. L'équipe est équilibrée dans le sens où des professionnels sont associés chaque fois qu'une spécialité offre une dimension professionnelle, et que des enseignants habilités à diriger les recherches sont présents en proportion suffisante dans les spécialités à vocation recherche. Un comité de pilotage et un conseil de perfectionnement doivent être mis en place.

La formation est réalisée en formation initiale, mais aussi en formation continue pour certaines spécialités, et parfois avec une possibilité de suivre les enseignements à distance. La mutualisation est utilisée ou envisagée chaque fois que cela est possible, dans la mention, avec d'autres mentions en droit et même, au-delà, avec d'autres UFR. Un effort est également fait sur la professionnalisation des étudiants avec une politique des stages cohérente offrant aux étudiants un bon encadrement.

Mis à part la spécialité Erasmus Mundus, les étudiants inscrits dans la mention sont, au trois quart, issus de la région. Pour le reste, ils proviennent majoritairement d'autres régions françaises, et minoritairement de l'étranger. Concernant la spécialité Erasmus Mundus, elle attire à Rouen des étudiants européens, mais aussi non européens, sans que la proportion en soit précisée. Le flux des étudiants est en très légère augmentation, et il devrait se confirmer avec la création de la spécialité « Droit du patrimoine et des activités culturelles » et le développement des enseignements à distance. Au niveau de la mention, les taux de réussite et le devenir des diplômés n'est pas indiqué, mais on peut déduire de l'étude de chaque spécialité que le taux de réussite est globalement bon, et que l'insertion professionnelle des diplômés progresse, le bassin normand étant le principal bassin de recrutement.

L'auto-évaluation de la mention a été sérieusement réalisée par une commission d'auto-évaluation mise en place au sein de l'Université de Rouen, mais les commentaires sont trop souvent laconiques.

- Points forts :
  - L'originalité de la mention et de certaines de ses spécialités.
  - La transversalité de la formation.
  - La volonté de donner une couleur internationale au diplôme.
  - Une équipe pédagogique diversifiée.
  
- Points faibles :
  - La transversalité peut parfois confiner à la confusion, trahissant un manque de cohérence.
  - La structure de la mention et, en particulier, la place de la spécialité « Droit international et européen » est mal définie.
  - L'adossement assez flou aux milieux socio-professionnels.
  - L'insuffisance des données permettant d'apprécier le bilan de fonctionnement au niveau de la mention.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

La structure de la mention devrait être revue, afin de créer un tronc commun d'enseignements assurant la cohérence de la mention, et de s'interroger sur la place de la spécialité « Droit international et européen ». La transversalité devrait être présente à tous les niveaux : enseignement, recherche, relations avec les professionnels...

# Appréciation par spécialité

## Droit international et européen

- Présentation de la spécialité :

La spécialité n'est proposée qu'en M1. Il s'agit d'une formation transversale, entre droit public et droit privé, orientée vers la connaissance de l'environnement juridique européen et international. Elle destine les étudiants, aussi bien à la pratique, qu'à la recherche professionnelle.

- Indicateurs :

|   |    |
|---|----|
| Effectifs constatés   | 22 |
| Effectifs attendus  | NR |
| Taux de réussite  | NR |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)           | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 1  |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)         | NR |

- Appréciation :

Les enseignements sont bien structurés, leur progression est cohérente, de même que l'équipe pédagogique, composée d'enseignants-chercheurs de droit public et de droit privé.

La spécialité est adossée au CREDHO-DI, laboratoire spécialisé en droit international, européen et comparé. Il y a peu de formation à la recherche, ce qui se comprend, s'agissant de la première année du master.

Un stage facultatif, la possibilité de participer à un concours international de plaidoirie, apportent des aspects professionnalisants. Même s'ils peuvent sembler faibles, le M1 n'a vocation qu'à offrir un début de professionnalisation. On peut néanmoins déplorer l'absence d'intervenants professionnels.

On comprend que des contingences historiques conduisent au maintien de cette spécialité, puisque le droit international est présenté comme une spécialité historique de l'Université de Rouen. Toutefois, la configuration proposée avec un maintien exclusivement en M1 n'est pas cohérente. Surtout, elle est en totale contradiction avec les principes du LMD, dès lors que la formation en master devant être organisée sur deux années.

- Points forts :

- Une spécialité logique dans une université tournée vers le droit international.
- La cohérence de la formation.

- Points faibles :

- La place de la spécialité uniquement sur le M1.
- Les liens avec les milieux socio-professionnels et avec la recherche ne sont pas véritablement existants.
- L'indigence des données permettant de réaliser le bilan de fonctionnement.

# Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

# Recommandations pour l'établissement

Une réflexion qui ne se limite pas à la transformation de la spécialité en simple parcours de première année de master doit être conduite au sein des mentions « Droit privé », « Droit public » et « Droit et transversalité des pratiques juridiques », afin de trouver une place cohérente au droit international dans l'offre de formation de l'université. Au besoin, pourrait être créée une spécialité sur les deux années du master avec le choix entre trois parcours, « Droit international privé », « Droit international public » et « Droit international public et privé ». Ou alors, en renonçant à la spécialisation entre droit international public et privé, cette spécialité pourrait ne s'engager que sur la transversalité.

## Contentieux

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Contentieux » a logiquement pour objet de préparer les étudiants à maîtriser l'ensemble des contentieux, aussi bien publics que privés. La première année approfondit ainsi les connaissances acquises en droit judiciaire et droit pénal, et les enrichit de connaissances en matière de contentieux judiciaire, administratif, communautaire, européen et international. Le droit substantiel est également présent. La seconde année est destinée à une maîtrise, tant théorique que pratique de l'ensemble de ces contentieux, ainsi que des modes alternatifs de règlement des conflits et des règles de la négociation.

- Indicateurs :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Effectifs constatés   | 49                  |
| Effectifs attendus  | NR                  |
| Taux de réussite  | 85 % M1<br>100 % M2 |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)           | 14 en M1            |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 28 en M1            |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)         | NR                  |

- Appréciation :

Le cursus est organisé de manière cohérente, mais la présentation des enseignements n'est pas suffisamment lisible. L'équipe pédagogique est mixte avec une proportion importante de professionnels et d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR). Certains enseignements sont élaborés en binôme avec un enseignant-chercheur et un professionnel. On peut regretter que pour une spécialité professionnalisante, la politique des stages soit insuffisante.

Le bon fonctionnement de la spécialité et son intégration cohérente dans la nouvelle mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques » justifient son existence. De même, l'ouverture à la formation continue et l'enseignement à distance ont permis de renouveler l'effectif.

Toutefois, les objectifs de cette spécialité sont insuffisamment précisés pour que puisse être examinée sa coordination avec l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) présent dans l'établissement. Les risques de doublons sont dès lors importants. Par ailleurs, la professionnalisation apparaît insuffisante. Notamment, la politique des stages est très largement à améliorer. Enfin, la formation par la recherche pourrait utilement être développée.

- Points forts :

- Une formation pratique aux larges débouchés.
- Des enseignements dispensés en binôme professionnel / universitaire.
- Une formation pouvant être suivie à distance.

- Points faibles :
  - Des objectifs mal définis.
  - Une politique des stages insuffisante.
  - Un adossement à la recherche à développer malgré la vocation professionnelle de la spécialité.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il doit être veillé à la cohérence de la spécialité avec la formation proposée par l'IEJ.

Une meilleure lisibilité des enseignements devrait être assurée entre formation en présentiel et formation à distance.

L'adossement aux milieux socio-professionnels pourrait être institutionnalisé, ce qui favoriserait le développement d'une politique de stages.

### Droit du patrimoine et des activités culturelles

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, dont la création est demandée, a deux objectifs principaux : parfaire la formation en histoire du droit en respectant la vocation transversale de la matière, et former des juristes du patrimoine. Dans ce but, l'option d'une formation mixte, à finalité à la fois recherche et professionnelle, a été choisie.

- Indicateurs :

|   |    |
|---|----|
| Effectifs constatés   | SO |
| Effectifs attendus  | SO |
| Taux de réussite  | SO |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)           | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)         | SO |

- Appréciation :

La spécialité propose une formation transversale dont la cohérence est recherchée à travers la notion de patrimoine. L'histoire du droit y trouve une place, mais elle est peu lisible eu égard à l'intitulé de la spécialité.

La formation permet des débouchés vers l'enseignement et la recherche, les carrières juridiques (notamment juriste du patrimoine, administrateur, chargé de conservation...), mais aussi les concours de la Fonction publique, en particulier ceux ouvrant sur les métiers du patrimoine. En application de ces objectifs, la spécialité s'adressera aussi bien à des étudiants en formation initiale qu'à des professionnels en formation en continue.

La structure des enseignements est claire et équilibrée entre histoire du droit, droit public et droit privé. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires des sections 01, 02 et 03 en conformité avec la transversalité. Seuls deux professionnels y sont associés, ce qui peut paraître assez peu compte tenu de la finalité mixte de la spécialité. A la fin de la période d'enseignement, l'étudiant se détermine pour la recherche avec la rédaction d'un



mémoire, ou pour la voie professionnelle avec la réalisation d'un stage. L'adossement à la recherche est en cohérence avec la transdisciplinarité de la spécialité.

La spécialité est originale et permet de conjuguer les efforts de plusieurs disciplines au travers de la notion de patrimoine. Elle s'ancre particulièrement bien dans le bassin normand et tire partie des spécificités locales pour enrichir les enseignements et la recherche.

- Points forts :
  - L'originalité de la spécialité.
  - L'ancrage fort sur la région.
  - La pluridisciplinarité de la formation.
  - Une structure cohérente des enseignements.
- Point faible :
  - On peut douter de la pleine cohérence des axes recherche et professionnels.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandation pour l'établissement

Le rayonnement de la spécialité imposerait sans doute une plus grande maîtrise des langues étrangères.

### Pratique européenne du droit (Erasmus Mundus)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose un cursus spécifique fondé sur l'excellence et la mobilité permettant d'acquérir des connaissances juridiques en droit international, droit européen et droit interne de l'un des quatre pays représentés par les universités partenaires (France, Allemagne, Portugal, Lituanie). La formation permet ainsi de préparer des étudiants français comme étrangers (européens et non européens) à la pratique professionnelle européenne du droit.

- Indicateurs :

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Effectifs constatés   | NR                      |
| Effectifs attendus  | NR                      |
| Taux de réussite  | 93 %                    |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)           | NR                      |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 87 % d'emploi à 18 mois |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)         | NR                      |

- Appréciation :

La spécialité propose une formation originale réalisant la mobilité des étudiants, et assurant une ouverture européenne et internationale de plus en plus recherchée. Malgré la complexité du système mis en place, son organisation est claire et cohérente.



L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs appartenant aux différents centres de recherche de l'Université de Rouen. Elle comporte une bonne proportion de professeurs et de maîtres de conférences habilités à diriger des recherches (MCF-HDR) appuyant ainsi la vocation recherche de la spécialité. On peut toutefois regretter qu'aucun professionnel n'y participe, alors que la spécialité s'intitule « Pratique européenne du droit ».

Le succès de la spécialité peut ainsi se mesurer à l'aune du taux d'emploi des étudiants à 18 mois particulièrement élevé.

- Points forts :
  - La dimension internationale de la formation.
  - L'originalité de la formation.
  
- Point faible :
  - L'absence de relations avec les milieux-socioprofessionnels.

## Notation )

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement )

En dépit de sa vocation recherche, la spécialité devrait davantage s'appuyer sur les milieux socio-professionnels, notamment en ayant recours à des partenariats avec des entreprises de dimension européenne.